

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

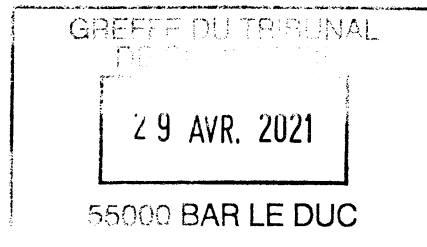
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 40062

Numéro SIREN : 347 890 840

Nom ou dénomination : BERTHOLD

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000765



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC
5, Rue François de Guise
CS 20 950
55 014 BAR LE DUC CEDEX

NOS REF. : CJAC

OBJET : Dépôt comptes annuels 30/09/20

Lettre recommandée avec AR N°1A 186 344 8873 6

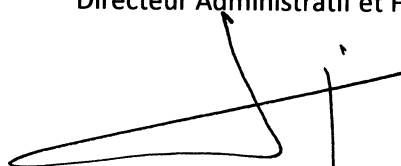
A Dieue, le 28 avril 2021

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés par le représentant légal.

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Bilan, compte de résultat</i>	1 ex.	
<i>Rapport du commissaire aux comptes</i>	1 ex.	
<i>Résolution d'affectation du résultat</i>	1 ex.	
<i>Chèque SG N°0014645 d'un montant de 45.20€</i>	1 ex.	

Clément JACQUEMIN
Directeur Administratif et Financier



Laur Copie Certifié Conforme

D. B. Le.

BERTHOLD
 CS 50026 - 55320 DIEUE-SUR-MEUSE
 Tél. 03 29 87 60 70
 SIRET 347 890 840 00015

N° 2050-SD2020

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>BERTHOLD</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>114 rue du Rattentout 55320 DIEUE SUR MEUSE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 4 7 8 9 0 8 4 0 0 0 0 1 5</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le. <u>3 0 10 19 12 10 12 10</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	220 182 67 907	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	15 245 15 245	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	1 406 223 398 221 1 008 002	
	Constructions	AP	AQ	4 838 799 3 005 275 1 833 524	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 252 832 6 759 329 2 493 503	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 775 615 2 994 317 1 781 298	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY	12 474 12 474		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	1 176 618 1 176 618	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	500 000 500 000	
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	962 380 962 380		
TOTAL (II)		BJ	BK	23 228 275 13 377 324 9 850 951	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 130 549 1 130 549	
		En cours de production de biens	BN	72 186 792 1 504 042 70 682 750	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	9 460 9 460
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 184 246 21 967 1 162 279
		Autres créances (3)	BZ	CA	19 976 188 19 976 188
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	7 236 542 7 236 542
	Disponibilités	CF	CG	10 708 797 10 708 797	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	125 177 125 177	
	TOTAL (III)	CJ	CK	112 557 750 1 526 009 111 031 741	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	135 786 025 14 903 333 120 882 692	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :		Stocks :		Créances :	
				37 657	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2020

Désignation de l'entreprise		BERTHOLD		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	320 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	32 020	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	14 209 746	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 084 272	
	Subventions d'investissement			DJ	247 230	
	Provisions réglementées *			DK	371 621	
	TOTAL (I)			DL	16 264 889	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	558 649	
	Provisions pour charges			DQ	41 036	
	TOTAL (III)			DR	599 685	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 113 896	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	2 336 779	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	88 508 672	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 337 856	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 527 276	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	92 965	
	Autres dettes			EA	100 675	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	104 018 119		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	120 882 692		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Dont Écart de réévaluation libre			ID	
		Dont Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	14 960 816	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	117	

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : BERTHOLD				Néant <input type="checkbox"/>		*	
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	152 574	FB	FC	152 574	
	Production vendue biens *	FD	275 890	FE	FF	275 890	
	services*	FG	40 264 488	FH	FI	40 264 488	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	40 692 952	FK	FL	40 692 952	
	Production stockée*				FM	7 226 259	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	21 014	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 757 528	
	Autres produits (1) (11)				FQ	32	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	9 724 063	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	7 682	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	21 127 491	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	798 855	
	Salaires et traitements*				FY	10 367 108	
	Charges sociales (10)				FZ	2 958 440	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*		GA	1 514 839
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 526 009
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	10 259	
	Autres charges (12)				GE	15	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	48 034 761
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 663 024
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	253 000	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	140 377	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)						GP	140 377
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	49 612	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)						GU	49 612
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	90 764
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 500 787

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD2020

Désignation de l'entreprise BERTHOLD		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	254 444
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	96 855
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	30 079
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	381 378
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	240 457
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	39 632
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	70 211
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	350 299
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	31 079
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	46 928
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	400 666
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	50 219 539
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	49 135 267
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 084 272
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	112 275
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	173 421
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	64 477
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	781 610
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produits des cessions éléments d'actif et VNC	39 632	70 925	
Amendes fiscales, Dons et libéralités, autres charges et produits	175 980	142 169	
Quote part subvention investissement		25 930	
Amortissements dérogatoires	70 211	30 079	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
ATTIC 2019	368		
TAXES FONCIERES 2019	22 828		
CFE 2017+2018+2019	41 281		
FOURNISSEURS : BAUDIN+COQUE SERVICE		15 371	
TAXE APPRENTISSAGE 2019		39 230	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : BERTHOLD		Néant <input type="checkbox"/> *							
INCORP.	IMMOBILISATIONS	TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		Augmentations							
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
												1		2		3			
	Frais d'établissement et de développement			CZ		D8		D9											
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			KD	255 692	KE		KF				72 351							
CORPORELLES	Terrains			KG	1 406 223	KH		KI											
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	3 815 923	KK		KL											
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO											
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	1 017 083	KQ		KR					12 304						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	8 349 164	KT		KU					1 318 283						
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX											
		Matériel de transport *		KY	4 064 838	KZ		LA					588 418						
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	200 494	LC		LD					16 069						
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG											
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ											
		Avances et acomptes		LK		LL		LM					12 474						
		TOTAL III		LN	18 853 725	LO		LP					1 947 547						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T										
Autres participations				8U	1 176 618	8V		8W											
Autres titres immobilisés				IP	500 000	IR		IS											
Prêts et autres immobilisations financières				IT	957 480	IU		IV				5 000							
TOTAL IV				LQ	2 634 098	LR		LS				5 000							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	21 743 516	ØH		ØJ			2 024 898								
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.	IMMOBILISATIONS	TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
												1		2		3		4	
	Frais d'établissement et de développement			IN		CØ		DØ		D7									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO		LV	24 709	LW	303 334	1X									
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	1 406 223	LZ									
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	3 815 923	MC									
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			MF								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	6 511	MH	1 022 876	MI									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	414 615	MK	9 252 832	ML									
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO									
		Matériel de transport		IV		MP	84 408	MQ	4 568 847	MR									
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	9 795	MT	206 768	MU									
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX									
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB									
		Avances et acomptes		NC		ND		NE	12 474	NF									
		TOTAL III		IY		NG	515 329	NH	20 285 943	NI									
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW								
Autres participations				IO		ØX		ØY	1 176 618	ØZ									
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	500 000	2D									
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	100	2F	962 380	2G									
TOTAL IV			I3		NJ	100	NK	2 638 998	2H										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	540 138	ØL	23 228 275	ØM									

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: BERTHOLD

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>BERTHOLD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	331 489	TM 70 211	TN 30 079	TO 371 621
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	331 489	70 211	30 079	371 621
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 288 255	5W (688 570)	5X	5Y 599 685
TOTAL II	5Z	1 288 255	(688 570)		599 685	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	277 089	6P 1 504 042	6R 277 089	6S 1 504 042
	Sur comptes clients	6T		6U 21 967	6V	6W 21 967
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	277 089	1 526 009	277 089	1 526 009
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 896 833	907 649	307 168	2 497 315
	- d'exploitation		UE 1 536 268	UF 975 918		
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ 70 211	UK 30 079		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.						

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : BERTHOLD		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	UN	
	Autres créances clients	UX	US	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO	ZI	UW	
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT	VU
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	VV
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE		
		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	VZ	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	VL	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : BERTHOLD		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 30092020			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	1 084 272		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	35 975	XE	53 321		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	17 346				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	75 751	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	76 316		
	Amendes et pénalités	WJ	565	Charges financières (art. 39-1-3 ^e et 212 bis)*	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	400 666	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme					WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	4 768		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	WR	1 619 343	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales	Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	60 543
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers octies (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		YG			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
							Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	1 357 205	
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	1 357 205	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2020

Désignation de l'entreprise <u>BERTHOLD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
ORGANIC	9K	28 823	9L 36 201
PARTICIPATION	9M	46 928	9N 165 394
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	75 751	YO 201 595
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise BERTHOLD										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	12 952 315	Affectations aux réserves			- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1 557 431	Dividendes			- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions				ZE	300 000		
	TOTAL I			ØF	14 509 746	Report à nouveau				ZF			
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				ZG	14 209 746		
										TOTAL II		ZH	14 509 746
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	725 350				YQ	254 398	
	— Engagements de crédit-bail immobilier											YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus											YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance											YT	12 016 936
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8					XQ	2 127 550	
	— Personnel extérieur à l'entreprise											YU	2 646 080
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	230 745
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES					ST	4 106 179	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	21 127 491
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE											YW	347 748
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS					9Z	451 107	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	798 855
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée											YY	11 389 220
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	6 027 046
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*											ØB	7 296 672
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*											ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	1,20 %
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-06 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0			ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	1 357 205	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	2 192 903	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : BERTHOLD						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	logiciels	24 709		24 709		
	2	aaai construc	6 511		6 511		
	3	matériel et	414 615		383 886		30 730
	4	matériel tr	94 204		85 671		8 532
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3	46 967	16 237	16 237			
	4	23 958	15 426	15 426			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			31 663				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬			(A)	(B)	(Ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭							

Désignation de l'entreprise : BERTHOLD Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BERTHOLD							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-8 du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGF:IP N° 2059-E-SD2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BERTHOLD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102019		et clos le : 30092020	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	247	
	dont apprentis YF	11	
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	40 692 952	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 625	
TOTAL 1	OX	40 694 577	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	32	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	21 014	
Variation positive des stocks	OD	7 226 259	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	302 371	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	7 549 676	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	22 471 628	
Variation négative des stocks	OQ	7 682	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	6 078 955	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 749 289	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	15	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	30 307 569	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	17 936 684
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	17 936 684	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

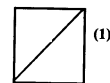
© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant [] *

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 9 2 0 2 0]

N° SIRET [3 4 7 8 9 0 8 4 0 0 0 0 1 5]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [BERTHOLD]

ADRESSE (voie) [114 rue du Rattentout]

CODE POSTAL [55320] VILLE [DIEUE SUR MEUSE]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [8] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [20000]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [SA] Dénomination [BAUDIN CHATEAUNEUF]
N° SIREN (si société établie en France) [0 8 5 7 8 0 5 3 4] % de détention [96,49] Nb de parts ou actions [19004]
Adresse : N° [60] Voie [RUE DE LA BROSSE]
Code Postal [45110] Commune [CHATEAUNEUF S/LOIRE] Pays [FR]

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2020

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 3 4 7 8 9 0 8 4 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BERTHOLD

ADRESSE (voie) 114 rue du Rattentout

CODE POSTAL 55320 VILLE DIEUE SUR MEUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SRL	Dénomination	OUVRAGES D'ART DE L'EST	N° SIREN (si société établie en France)	3 3 1 5 7 9 3 5 9	% de détention	99,75
Adresse :	N° 3	Voie	RUE DENIS PAPIN	Code Postal	51000	Commune	CHALONS EN CHAMPAGNE
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CATTANEO	N° SIREN (si société établie en France)	3 0 3 2 3 7 1 5 0	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI DU TREMBLE VOLEUR	Code Postal	55003	Commune	BAR LE DUC
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



BR Audit

FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
WILFRIED GAUTHIER

Commissaires aux Comptes

Tél. : 02 38 68 01 11

Fax : 02 38 54 06 54

Par Copie Certifiée Conforme

BERTHOLD
OS 50026 - 55320 DIEUE-SUR-MEUSE
Tél. 03 29 87 60 70
SIRET 347 630 540 00015

SAS BERTHOLD

Siège Social : 114 rue du Rattentout

55320 DIEUE-SUR-MEUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 30 septembre 2020

« Ce rapport contient 17 pages »

Commissaire aux Comptes

SAS BR AUDIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes annuels

Au 30 septembre 2020



BERTHOLD
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 320 000 €
Siège social : 114 rue du Rattentout
55320 DIEUE-SUR-MEUSE
347 890 840 RCS ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS BERTHOLD relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures

exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'élément particulier à porter à votre connaissance. Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments des comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2021

Pour la SAS BR AUDIT,
représentée par


Fabien MERET
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

BERTHOLD

Période du 01/10/19 au 30/09/20
Edition du 22/12/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	288 089	220 182	67 907	23 023
Fonds commercial	15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	303 334	220 182	83 152	38 268
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 406 223	398 221	1 008 002	1 088 106
Constructions	4 838 799	3 005 275	1 833 524	2 035 879
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 252 832	6 759 329	2 493 503	1 765 875
Autres immobilisations corporelles	4 775 615	2 994 317	1 781 298	1 818 397
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	12 474		12 474	
TOTAL immobilisations corporelles :	20 285 943	13 157 142	7 128 801	6 708 258
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 176 618		1 176 618	1 176 618
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	500 000		500 000	500 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	962 380		962 380	957 480
TOTAL immobilisations financières :	2 638 998		2 638 998	2 634 098
ACTIF IMMOBILISÉ	23 228 275	13 377 324	9 850 951	9 380 624
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 130 549		1 130 549	1 138 231
Stocks d'en-cours de production de biens	72 186 792	1 504 042	70 682 750	64 683 444
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	73 317 341	1 504 042	71 813 299	65 821 675
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	9 460		9 460	7 483
Créances clients et comptes rattachés	1 184 246	21 967	1 162 279	2 166 625
Autres créances	19 976 188		19 976 188	19 376 751
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	21 169 893	21 967	21 147 926	21 550 859
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	7 236 542		7 236 542	7 153 628
Disponibilités	10 708 797		10 708 797	2 385 597
Charges constatées d'avance	125 177		125 177	115 850
TOTAL disponibilités et divers :	18 070 516		18 070 516	9 655 076
ACTIF CIRCULANT	112 557 750	1 526 009	111 031 741	97 027 610
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	135 786 025	14 903 333	120 882 692	106 408 234

Bilan Passif

BERTHOLD

Période du 01/10/19 au 30/09/20
 Edition du 22/12/20
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
SITUATION NETTE	320 000	320 000
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	32 020	32 020
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 209 746	12 952 315
Report à nouveau	1 084 272	1 557 431
Résultat de l'exercice		
TOTAL situation nette :	15 646 038	14 861 766
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	247 230	201 190
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	371 621	331 489
CAPITAUX PROPRES	16 264 889	15 394 445
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	558 649	1 257 478
Provisions pour charges	41 036	30 777
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	599 685	1 288 255
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 113 896	821 981
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 336 779	1 826 047
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	3 450 674	2 648 028
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	88 508 672	75 997 513
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 337 856	6 969 692
Dettes fiscales et sociales	3 527 276	3 602 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	92 965	255 216
Autres dettes	100 675	252 143
TOTAL dettes diverses :	12 058 772	11 079 992
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	104 018 119	89 725 534
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	120 882 692	106 408 234

Compte de Résultat (Première Partie)

BERTHOLD

Période du 01/10/19 au 30/09/20
Edition du 22/12/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
Ventes de marchandises	152 574		152 574	48 760
Production vendue de biens	275 890		275 890	116 560
Production vendue de services	40 264 488		40 264 488	51 878 233
Chiffres d'affaires nets	40 692 952		40 692 952	52 043 553
Production stockée			7 226 259	1 070 608
Production immobilisée				148 543
Subventions d'exploitation			21 014	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 757 528	1 474 172
Autres produits			32	24
PRODUITS D'EXPLOITATION			49 697 784	54 736 900
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 724 063	10 262 963
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			7 682	87 652
Autres achats et charges externes			21 127 491	25 798 366
TOTAL charges externes :			30 859 236	36 148 981
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			798 855	729 122
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 367 108	10 247 287
Charges sociales			2 958 440	2 865 651
TOTAL charges de personnel :			13 325 548	13 112 938
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 514 839	1 369 379
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 526 009	277 092
Dotations aux provisions pour risques et charges			10 259	701 088
TOTAL dotations d'exploitation :			3 051 106	2 347 559
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			15	5
CHARGES D'EXPLOITATION			48 034 761	52 338 605
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 663 024	2 398 295

Compte de Résultat (Seconde Partie)

BERTHOLD

Période du 01/10/19 au 30/09/20
Edition du 22/12/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 663 024	2 398 295
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	253 000	23 530
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	140 377	132 727
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	140 377	132 727
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	49 612	62 688
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	49 612	62 688
RÉSULTAT FINANCIER	90 764	70 038
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 500 787	2 444 803
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	254 444	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	96 855	58 925
Reprises sur provisions et transferts de charges	30 079	44 620
	381 378	103 544
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	240 457	44 327
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 632	18 789
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	70 211	85 705
	350 299	148 821
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	31 079	(45 276)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	46 928	165 394
Impôts sur les bénéfices	400 666	676 702
TOTAL DES PRODUITS	50 219 539	54 973 171
TOTAL DES CHARGES	49 135 267	53 415 740
BÉNÉFICE OU PERTE	1 084 272	1 557 431

I – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, logiciels et brevets	De 01 à 02 ans
Constructions	De 10 à 25 ans
Agencement des constructions	08 ans
Matériel et outillage industriels	De 01 à 08 ans
Matériel de transport	De 01 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	De 05 à 10 ans
Mobilier	08 ans

Les amortissements dégressifs sont traités par le biais de l'amortissement dérogatoire conformément au règlement CRC 2002-10.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

d) Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les travaux en cours sont évalués à leur prix de revient. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision, quand la valeur des travaux, en prix de revient, est supérieure au prix de vente, à la date de clôture de l'exercice.

e) Travaux à long terme

Les résultats sur travaux à long terme sont pris en compte lors de leur achèvement.

f) Provisions pour risques et charges

Elles sont calculées de façon à faire face aux risques nés dans l'exercice et devant se déduire dans les exercices suivants.

Les dotations 2020 concernent :

Remise en état de la Carrière de Rouvrois pour un montant de 10 259 €

Aucune indemnité de départ en retraite n'est provisionnée. Voir paragraphe XX.

II - FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

III - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

. Montant des créances représentées par effets de commerce	:	0 €
. Montant des dettes représentées par effet de commerce	:	0 €
. Montant des immobilisations financières concernant des entreprises liées	:	0 €
. Montant des dettes TTC concernant les entreprises liées	:	2 478 127 €
. Montant des charges HT concernant les entreprises liées	:	1 256 148 €
. Montant des produits HT concernant les entreprises liées	:	1 162 492 €
. Montant des créances TTC concernant les entreprises liées	:	6 177 255 €

IV - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

. Nature	:	
. Montant	:	N.A.
. Durée d'amortissement	:	

V - FONDS COMMERCIAL

. Nature	1) Reprise du fond de l'entreprise BERTHOLD F.
. Montant	1) 15 244,90 €
. Date	1) 10/07/1988

VI - INTERETS IMMOBILISES

- Montant	:	N.A.
-----------	---	------

VII - INTERETS SUR ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT

- Montant	:	N.A.
-----------	---	------

VIII - DIFFERENCES D'EVALUATION SUR ELEMENTS D'ACTIF CIRCULANT

- Stocks :		
. Valeur au bilan	:	71 813 299 €
. Valeur du marché	:	supérieure
- Valeurs mobilières		
. Valeur au bilan	:	7 236 542 €
. Valeur du marché	:	7 236 542 €

IX - COMPTE DE REGULARISATION
Voir détail joint
X - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

- 20.000 actions de 16 Euros	:	320 000 €
- Augmentation de capital suite au passage à l'Euro	:	15 101,97 €

XI - PARTS BENEFICIAIRES

- Nombre	:	N.A.
- Valeur unitaire	:	

XII - ENGAGEMENTS BILAN

<u>Crédit bail</u>	:	<i>Voir détail joint</i>
<u>Emprunts</u>	:	<i>Voir détail joint</i>

Nantissement / Hypothèques d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières :

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
s/immo corporelle (1)	13/06/2015	13/05/2020	378 500 €	465 000 €	84%

(1) Nantissement du matériel (machine de soudage et machine de raboutage) financé par l'emprunt souscrit à la BNP pour 390 000€.

XIII - ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Cautions données	:	8 967 448 €
- Cautions reçues	:	3 997 128 €
- Caution en faveur du fournisseur TOTAL souscrit par BAUDIN	:	108 481 €

XIV - PARTICIPATIONS FINANCIERES
Voir tableau joint

XV - CONSOLIDATION

Les comptes de BERTHOLD SA sont intégrés globalement par la

Société P.C.B.
60, rue de la Brosse
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

XVI - INTEGRATION FISCALE

La société a opté, au 01/10/2012, pour le régime de l'intégration fiscale. Elle fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est la société BAUDIN CHATEAUNEUF, située 60, rue de la Brosse à CHATEAUNEUF SUR LOIRE (45110).

L'impôt sur les bénéfices dû par le groupe et imputable à la société est de 394 666 € conformément au paragraphe n°2 de la convention d'intégration.

XVII - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : 17 400 € HT**XVIII - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN : 246,62**

- Cadre : 55,62
- ETAM : 44,22
- Ouvriers : 146,78 (dont 10,93 apprentis)

XIX - CUMUL DU DIF AU 30 SEPTEMBRE 2020

A compter du 1^{er} janvier 2015, le DIF (Droit Individuel à la Formation) est remplacé par le CPF (Compte Personnel de Formation). Il n'est plus géré par l'entreprise.

XX - ENGAGEMENTS DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Pour le personnel Ouvriers, les indemnités de retraite sont couvertes par le contrat Prévoyance PRO BTP conformément aux conventions collectives applicables dans l'entreprise.

Pour le personnel Etam et Cadres, aucune provision des engagements retraite n'a été constatée dans les comptes.

Une simulation a été faite, le montant des engagements retraite pour le personnel Etam et Cadres s'élève à 1 180 742,79 €.

XXI - COVID-19

L'exercice a été marqué par l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement qui en ont découlé. L'entreprise a ainsi dû cesser toute activité à compter du 17/03/20 au soir et la reprise ne s'est opérée progressivement que début avril avec la diffusion par l'OPPBTP de son « guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de construction ». Le retour à une production normale n'a pu se faire qu'à l'issue du 1^{er} confinement, soit le 11/05/2020.

L'entreprise a dû faire face à des coûts directs liés à l'acquisition de dispositifs de protection (masques, gels hydro-alcoolique...) mais également des coûts indirects (mise en place de mesures de prévention sur les chantiers) qui sont difficilement chiffrables.

Le second confinement post-clôture n'a eu pour l'instant qu'un effet que très limité sur l'activité de l'entreprise, même si le maintien des dispositifs de protection et gestes barrières continue à impacter les comptes de cette dernière.

IX - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

409800 - <u>Fournisseurs - Avoirs à recevoir</u>		20 717,46 €
Achats & prestations divers	17 760,21 €	
TVA	2 957,25 €	
418100 - <u>Clients - Factures à établir</u>		0,00 €
Travaux divers	0,00 €	
TVA	0,00 €	
418800 - <u>Clients - Intérêts moratoires à recevoir</u>		
438700 - <u>Organismes sociaux - Produits à recevoir</u>		0,00 €
Fongecif - Remb	0,00 €	
TVA		
441100 - <u>Etat - Subventions à recevoir</u>		0,00 €
GIP		
448700 - <u>Etat - Produits à recevoir</u>		5 395,79 €
AIDE APPRENTIS+ SYLVAE		
468700 - <u>Débiteurs divers - Produits à recevoir</u>		214,27 €
Remboursement frais formation - Constructys	214,27 €	
467105 - <u>Débiteurs Baudin - Produits à recevoir</u>		0,00 €
Intérêts Cash Pooling BNP	0,00 €	
486100 - <u>Charges constatées d'avance</u>		125 177,16 €
Cotisations & abonnements divers	2 250,92 €	
Taxes & redevances diverses	0,00 €	
Prestations diverses	6 799,23 €	
A.P.M. Formation	1 800,00 €	
LA POSTE - Collecte et remise courrier, abonnement BP	1 280,00 €	
Sponsoring	0,00 €	
Assurance multirisque	29 748,62 €	
Contrats d'entretien et de maintenance	23 870,40 €	
Locations de matériels	42 481,66 €	
Crédits baux	16 946,33 €	
Avocat	0,00 €	
Divers	0,00 €	
518700 - <u>Intérêts courus à recevoir</u>		58 896,00 €
Divers	58 896,00 €	
267400 - <u>Créances rattachées à des participations</u>		- €
Dividendes Groupe 1000 Lorraine	- €	
		210 400,68 €

IX suite -DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

		DEDUCTIBLE	NON DEDUCTIBLE
408100	<u>Fournisseurs - Factures à recevoir</u>	523 506,98 €	
	Prestations diverses		
	Travaux sous-traités	480 364,50 €	
	Locations diverses		
	Achats de matériaux		
	Fourniture d'électricité		
	Honoraires	43 142,48 €	
	T.V.A.		
419800	<u>Clients - Avoirs à établir</u>		
	Travaux et prestations		
	T.V.A.		
428600	<u>Personnel - Charges à payer</u>	1 263 944,55 €	
	Intéressement, Prime d'ancienneté, Heures supplémentaires		
	T.V.A.		
438600	<u>Organismes sociaux - Charges à payer</u>	188 573,45 €	28 823,00 €
	C.C.I. - Effort construction	25 022,00 €	
	O.R.G.A.N.I.C.	28 823,00 €	
	Formation continue	117 517,48 €	
	Cotisations Salariales et charges s/prime ancienneté et Heures supj	0,00 €	
	CAISSE DE CONGES PAYES - Taxe d'apprentissage	11 665,78 €	
	SIST BTP Lorraine	5 545,19 €	
	Charges s/avantages en nature véhicule	0,00 €	
	T.V.A.		
448600	<u>Etat - Charges à payer</u>	169 786,15 €	13 180,40 €
	Taxes foncières	57 925,51 €	
	Cotisation Foncière des Entreprises	11 948,00 €	
	Cotisation Foncière des Entreprises Régularisation suite contrôle	75 287,00 €	
	CVAE Solde	10 394,24 €	
	Taxe sur les véhicules de Société	13 180,40 €	
	TGAP	1 051,00 €	
468600	<u>Créditeurs divers - Charges à payer</u>	22 022,44 €	
	C.O.R.E.M. - Taxe parafiscale	7 827,00 €	
	AXA RC RD GC-CM	8 630,80 €	
	AXA Bris Location	0,00 €	
	Prévoyance ACE	3 535,74 €	
	Fédération BTP	2 028,80 €	
	Divers	0,00 €	
	T.V.A.		
467205	<u>Créditeur Baudin</u>		
	Commissions/caution		
467210	<u>Créditeur O.A.E.</u>	0,00 €	
	Intérêts compte courant		
	Encaissement chèque à rembourser	0,00 €	
518600	<u>Etablis. financiers - Intérêts courus</u>	117,18 €	
	Agios - Prestations	117,18 €	
	T.V.A.		
		2 167 950,75 €	42 003,40 €

XII - CREDITS BAUX
AU 30/09/2020

Libellé	Matériel & Outillage	Matériel de Transport	Total
<u>VALEURS D'ORIGINE</u> (Sans les frais annexes)	355 500	369 850	725 350
<u>AMORTISSEMENTS</u>			
- Cumuls antérieurs	195 782	103 741	299 523
- Dotations de l'exercice	55 169	60 350	115 519
Total	250 950	164 091	415 041
<u>REDEVANCES PAYEES</u>			
- Cumuls antérieurs	230 817	131 322	362 139
- Comptabilisées dans l'exercice	65 145	74 584	139 730
Total	295 962	205 907	501 869
<u>REDEVANCES A PAYER</u>			
- A 1 an au plus	50 881	74 584	125 466
- A + 1an & - 5 ans	10 602	111 077	121 679
- A + 5 ans	0	0	0
Total	61 483	185 662	247 145
<u>VALEURS DE RACHAT</u>			
- A 1 an au plus			0
- A plus 1 an & moins 5 ans	3 555	3 699	7 254
- A plus 5 ans	0	0	0
Total	3 555	3 699	7 254



BILAN AU 30.09.2020

XII - DETAILS DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

N° du crédit	Etablissements de crédit	Valeur initiale	Nouveaux emprunts	Valeur au 01.10.19	Remb de l'exercice	Valeur au 30.09.20	Degré d'exigibilité du passif		
							- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
1641000	BNP	390 000,00 €	0,00 €	53 246,85 €	53 246,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1642000	SG	950 000,00 €	0,00 €	577 248,98 €	101 867,40 €	475 381,58 €	407 469,60 €	67 911,98 €	
1643000	BPI France	750 000,00 €	0,00 €	191 028,67 €	152 631,74 €	38 396,93 €	38 396,93 €	0,00 €	0,00 €
1645000	CREDIT AGRICOLE		600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	119 281,19 €	119 639,53 €	361 079,28 €
	TOTAUX	2 090 000,00 €	600 000,00 €	821 524,50 €	307 745,99 €	1 113 778,51 €	565 147,72 €	187 551,51 €	361 079,28 €

Par Copie Certifiée Conforme



BERTHOLD
CS 50025 - 55320 DIEUE-SUR-MEUSE
Tél. 03 29 87 60 70
SIRET 347 980 840 00015

BERTHOLD
Société par actions simplifiée
au capital de 320 000 euros
Siège social : 114 rue du Rattentout
55320 DIEUE-SUR-MEUSE
347 980 840 RCS BAR LE DUC

RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT

ASSEMBLEE DU 31 MARS 2021

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 084 271.91 euros de la manière suivante :

→ A titre de dividendes trois cent mille euros soit 300 000 euros

→ Report à nouveau, soit sept cent quatre vingt quatre mille deux cent soixante et onze euros et quatre-vingt-onze centimes, soit 784 271.91 €

Montant - Mise en paiement

Le dividende unitaire est donc de quinze euros (15€).

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 12/04/2021.

Le Président
Pascal RIBOLZI

